

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2017

Le quinze décembre deux mille dix-sept à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil du bâtiment annexe de la mairie suite à la convocation qui leur a été adressée le huit décembre deux mille dix-sept par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Yvette BALDINGER, Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Irina GASSER Philippe GRAELING, Paul GRAFF, Philippe HARTE, Dany KUNTZ, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER-BODEIN, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER

Membres absents excusés :

Célia PAWLOWSKI procuration à Vincent WAGNER / Vincent SCHALCK procuration à Philippe GRAELING / Fabienne UHLMANN procuration à Elisabeth DENILAULER jusqu'au point 7 inclus.  
Chantal LIBS procuration à Irina GASSER / Philippe KNITTEL procuration à Paul GRAFF  
Nicolas SOHN procuration à Angélique PAULUS

Absents non excusés :

Anne HIRSCHNER / Rémy REUTENAUER

Madame le Maire salue l'ensemble des élus présents et informe des procurations qui ont été déposées au secrétariat. Elle annonce également aux élus que le Point n° 4 est retiré de l'ordre du jour, nous n'avons pas d'informations suffisantes pour délibérer.

LISTE DES POINTS

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2017
2. Opérations budgétaires DBM N° 4 (sera remise aux élus le 15 décembre 2017)
3. Parc d'activités Joffre : proposition de dénomination de rues
4. ~~Réfection de la digue de Holtzheim : régularisations/acquisitions foncières sur l'emprise digue et rue du stade (si les éléments sont connus le jour du Conseil Municipal)~~ – **point supprimé – reporté à une séance ultérieure**
5. Motion relative à l'habitat dans la commune de Holtzheim et en faveur d'une évolution du PLUI
6. Vote du taux des impôts locaux pour l'exercice 2018
7. Approbation du budget primitif 2018
8. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
9. Subvention en faveur de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique AAPPMA
10. Subvention en faveur de l'association Sportive Holtzheim ASH jeunes
11. Subvention en faveur de l'association A Petit patch's
12. Subvention en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise

## COMMUNE DE HOLTZHEIM

13. Subvention en faveur de l'association Aviculture
14. Subvention en faveur de l'association Batterie Fanfare
15. Subvention en faveur de l'association Bombyx
16. Subvention en faveur du Comité des Fêtes
17. Subvention en faveur du Cercle St Laurent
18. Subvention en faveur de la Chorale Accroche Chœur
19. Subvention en faveur de la Chorale St Cécile
20. Subvention en faveur du Country Line Dance
21. Subvention en faveur de l'association « Les Nanny's 67 »
22. Subvention en faveur de l'association « Navi Modèle Club Modélisme »
23. Subvention en faveur de l'association de Pétanque
24. Subvention en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
25. Subvention en faveur de l'association Sport Energie Holtzheim
26. Subvention en faveur de l'association Sport de bien être
27. Subvention en faveur de l'association Tennis club
28. Subvention en faveur de l'association Union Nationale des Combattants
29. Subvention en faveur de USSPUFF67
30. Subvention en faveur de l'association Vogésia section basket
31. Subvention en faveur de l'association Vogésia section GR
32. Subvention en faveur de l'association S'kessbuchtheater
33. Subvention en faveur de l'association Souvenir Français
34. Subvention en faveur de la Caisse Accidents Agricoles Alsace du Bas-Rhin
35. Autorisation de demander une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'acquisition d'agrès destinés au parcours « Vitaboucle »
36. Autorisation de demander une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement du cimetière
37. Salle de la Bruche : approbation d'un avenant lot 12
38. Divers
  - Informations sur l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2017 fixant des prescriptions additionnelles à l'arrêté portant autorisation d'un réseau d'assainissement collectif avec traitement des eaux résiduaires urbaines à la station d'épuration de Strasbourg- La Wantzenau
39. Subvention en faveur de l'association TOC –Triathlon Oermingen Club Holtzheim
40. Subvention en faveur de ATA

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2017

A l'unanimité		Pour	20	Contre		Abstention	1	Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	--	------------	---	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**2. Opérations budgétaires DBM n°4**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- VU** le budget primitif 2017
- VU** le budget supplémentaire 2017
- VU** les DBM n°1 et n° 2 et n° 3

Le Conseil Municipal

**DECIDE** de procéder aux modifications suivantes

**En fonctionnement**

<b>Fonctionnement dépenses</b>			<b>Fonctionnement recettes</b>		
compte	Libellé	Montant €	Compte	Libellé	Montant €
Chapitre 11	<i>CHARGES A CARACTERE GENERAL</i>				
60611	<i>Eau et assainissement</i>	-2 350,00			
60612	<i>Energie Electricité</i>	-2 000,00			
60631	<i>Fournitures d'entretien</i>	4 000,00			
60632	<i>Fournitures de petit équipement</i>	6 000,00			
6065	<i>Livres, disques.. bibliothèque médiathèque</i>	4 000,00			
6067	<i>Fournitures scolaires</i>	1 000,00			
61521	<i>Terrains</i>	-4 000,00			
615228	<i>Entretien et réparations autres bâtiments</i>	6 350,00			
61551	<i>Matériel roulant</i>	-1 000,00			
6237	<i>Publications</i>	-1 000,00			
6251	<i>Voyages et déplacements</i>	-1 000,00			
6257	<i>Réceptions</i>	8 000,00			
6283	<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	-2 000,00			
Chapitre	<i>CHARGES DE PERSONNEL ET</i>				

COMMUNE DE HOLTZHEIM

012	FRAIS ASSIMILES				
6331	Versement de transport	2 000,00			
64111	Rémunération principale	-20 000,00			
64118	Autres indemnités	17 000,00			
64131	Rémunérations	-5 000,00			
6451	Cotisations urssaf	9 000,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	13 000,00			
6455	Cotisations pour assurance du personnel	-13 000,00			
6474	Versement aux autres œuvres sociales	-1 000,00			
6478	Autres charges sociales diverses	-8 000,00			
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
6558	Autres contributions obligatoires	-4 000,00			
6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres	-6 000,00			
<b>Total</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

Au 15 décembre 2017, le budget s'équilibre à 2 549 525,74 euros en section de fonctionnement en dépenses et en recettes et à 4 522 488,31 euros en section d'investissement en dépenses et en recettes

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

**3. Parc d'activités Joffre : proposition de dénomination de rues.**

La zone d'activités Joffre est en finition au niveau de la voirie, il convient de dénommer deux nouvelles rues. Les noms proposés sont « rue André BORD » et « rue Simone VEIL » sachant qu'un tronçon de la rue est déjà dénommé « rue Lucien Velten », délibération du 23/09/2013.



## COMMUNE DE HOLTZHEIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** de donner les noms ; rue Simone VEIL et rue André BORD aux rues qui traverseront le parc Joffre II

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**Le point 4 concernant la digue a été supprimé de l'ordre du jour – reporté au Conseil Municipal du mois de février 2018**

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

### **5. Motion relative à l'habitat dans la commune de Holtzheim et en faveur d'une évolution du PLUi.**

Les élus sont appelés à échanger puis à voter relativement à ce projet de motion qui insiste sur les problèmes de densité de l'habitat dans les villages en seconde couronne. Il en va de l'évolution souhaitée du PLU intercommunal. Actuellement on compte environ 40 logements à l'hectare pour la commune de Holtzheim.

Force est de constater que les règles actuelles du nouveau PLUi ne garantissent pas forcément au Village de Holtzheim la maîtrise de la densité de l'habitat et de l'harmonie architecturale souhaitée et nécessaire afin de préserver à long terme l'activité de la Commune.

Philippe GRAELING prend la parole pour faire remarquer que la PLUi a été adopté voici une année et qu'il apparaissait comme quelque chose de positif pour la commune.

Le Maire fait savoir qu'effectivement le plan de zonage a été validé, il encadre le village et ne permet pas d'extension du village et on y a bien identifié les zones d'habitat mixte et de logement aidé. Voter la motion est un signe politique pour faire savoir à l'EMS que nos villages ne sont pas des banlieues de Strasbourg et qu'ils souhaitent garder leur apparence de village.

Vincent Wagner interroge pour savoir si les autres communes concernées ont également voté cette motion. C'est la cas pour La Wantzenau, Lampertheim et Kolbsheim qui l'ont déjà fait passer lors de leur dernier conseil. L'objectif de l'EMS est de pouvoir passer 3000 logements par an dans les prochaines années, il va falloir rester vigilant.

Le Conseil Municipal, après lecture de la motion

Et après en avoir délibéré

**VOTENT** en faveur de la motion suivante :

## **Motion relative à la proposition de modification du plan local d'urbanisme intercommunal**

### **Pour une densification respectueuse du patrimoine bâti**

---

En votant en faveur de l'adoption d'un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal, les élus de HOLTZHEIM ont affiché leur adhésion à un outil permettant d'accompagner le développement de leur commune en toute responsabilité.

La crise du logement et la volonté de préserver les paysages mettent les centres urbains sous pression. HOLTZHEIM n'échappe pas à cette règle. Il lui est demandé d'absorber une partie de la croissance démographique attendue dans les vingt prochaines années et de se densifier selon le principe très largement admis de lutte contre l'étalement urbain.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une nouvelle politique du logement passe tout naturellement par la prise en compte du potentiel des cœurs des villages, jusqu'à récemment laissés pour compte par les bailleurs et autres investisseurs privés au profit de projets plus rentables économiquement.

Or, de trop nombreux projets immobiliers, examinés depuis plusieurs mois en mairie, montrent que le PLUi permet désormais une concentration de logements dans ces secteurs qui ne s'y prêtent pas.

Quand les nouveaux périmètres s'étoffent à raison de 40 logements par hectare, les quartiers anciens voient s'élever des collectifs avec une densité de près de trois fois plus importante sur des terrains où les opérateurs immobiliers n'hésitent plus à déconstruire des pavillons individuels.

Utiliser tous les potentiels possibles, quels que soient le coût social et les dommages faits au patrimoine existant n'est pas admissible. C'est pourquoi nous condamnons cette logique de concentration inadaptée à un certain contexte et demandons des outils règlementaires permettant une intégration rationnelle et sans excès des nouvelles constructions.

HOLTZHEIM a pour ambition de garder son identité de village, faite de maisons alsaciennes mais aussi de petits collectifs intégrés au milieu d'habitations individuelles entourées de jardins laissant des échappées sur le paysage. Cet ordonnancement issu des précédents règlements d'urbanisme, préserve non seulement les constructions elles-mêmes mais également les points de vue, les dégagements.

HOLTZHEIM veut et doit se développer mais tout en gardant son caractère propre où se conjuguent à la fois le rapport au paysage proche et lointain mais aussi la présence de la nature en ville. Il s'agit notamment d'éviter une rupture du tissu existant, de préserver la volumétrie générale d'ensemble, le rythme du parcellaire, la composition verticale et

## COMMUNE DE HOLTZHEIM

horizontale des façades, les formes des toitures, ainsi que les aménagements des espaces libres.

En l'état actuel, le règlement du PLUi ne permet pas cette sauvegarde.

Les élus souhaitent aussi marquer leur volonté d'une « densification différenciée » tenant compte des quartiers existants et gage de la préservation de notre identité urbaine.

Une modification souhaitable de certaines règles (hauteur des bâtiments collectifs et leur recul des limites séparatives, emprise au sol des bâtis en lien avec les espaces verts) sont des objectifs à fixer ensemble. La rédaction du règlement et le zonage doivent être revus au plus vite.

Les élus revendiquent un rôle légitime d'acteur du territoire local, pratiquant une gestion responsable de l'espace public en phase avec un PLUi respectant parfaitement le territoire.

Rogner cette prérogative serait réduire encore plus la liberté communale.

Cette motion sera transmise à Monsieur le Président de l'Eurométropole de Strasbourg.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

### **6. Vote du taux des impôts locaux pour l'exercice 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE FIXER** les taux d'imposition communaux 2018 comme suit :

- taxe d'habitation : 18,20
- foncier bâti : 16,77
- foncier non bâti : 67,73

Ces taux sont identiques à l'année précédente, le choix de la stabilité fiscale est proposé.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

## 7. Approbation du budget primitif 2018

Mme le Maire présente le budget primitif 2018

Elle rappelle que nous avons augmenté les impôts de 7 % en 2014 et depuis nous n'avons pas augmenté la fiscalité (2 ans) tout en subissant la baisse de la DGF qui forcent à des restrictions budgétaires, le poids de l'endettement de la commune restant très lourd. Beaucoup d'efforts ont été faits dans la gestion financière ce qui n'a pas empêché un certain nombre de d'actions non prévues de prendre forme. Ainsi les toits de plusieurs bâtiments ont été rénovés (Salle Bruche, église et mairie) et un soutien a pu être fait au service technique pour l'acquisition de matériel.

Nous avons également concrétisé la construction des courts de tennis et d'un club house, rénové le foyer St Laurent et soutenu les associations. Beaucoup d'investissements ont été faits sans augmentation des impôts et tout en cherchant à diminuer l'endettement. Evidemment il y a eu deux « miracles » le don d'un million pour la salle de la Bruche et la vente du terrain de la maison de retraite à Abrapa.

La politique nationale à venir prévoit que la taxe d'habitation sera diminuée d'environ 80 % puisque de nombreux foyers ne la paieront plus, on ne sait pas de quoi sera fait le futur.

Une diminution des prêts est prévue sur le budget 2019.

L'immeuble du Crédit Agricole va se libérer puisque la banque ferme ses portes à Holtzheim et il faudra peut-être envisager une préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VU** la réunion de la commission des finances en date du 17 octobre 2017

**VU** le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 10 novembre 2017

**VU** le rapport de présentation du Budget

**APPROUVE** le budget primitif 2018 présenté par Madame le Maire conformément au document joint soit :

- 2 487 300 euros (deux millions quatre cent quatre- vingt-sept mille trois cent euros) en section de fonctionnement en dépenses et en recettes
- 2 241 461 euros (deux millions deux cents quarante-et-un mille quatre cents soixante-et-un euros) en section d'investissement en dépenses et en recettes.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

## 8. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

**VU** le budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de fonctionnement de 9 500 € (neuf mille cinq cent euros) au Centre Communal d'Action Sociale de Holtzheim.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 657362 du budget primitif 2018.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**9. Subvention en faveur de l'AAPPMA (association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique)**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'AAPPMA ne participent pas au vote (Nicolas SOHN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de 800 € (neuf cents euros) en faveur de l'AAPPMA, détaillée de la façon suivante :

- 300 € (trois cent euros) de fonctionnement
- 500 € (six cent euros) pour l'organisation de la pêche des jeunes

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**10. Subvention en faveur de L'Association Sportive Holtzheim (ASH)**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'ASH ne participent pas au vote. (Angélique Paulus)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de 900 € (neuf cents euros) en faveur de l'association sportive Holtzheim section jeunes, détaillée de la façon suivante :

- 300 € (trois cent euros) de fonctionnement
- 600 € (cinq cent euros) pour l'organisation du messti

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**11. Subvention en faveur de l'association A PETITS PATCH'S**

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association ne participent pas au vote. (Nadia FRITSCH)

**VU** le budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association « A petits patch's »  
 Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**12. Subvention en faveur de l'association EMBELLISSEMENT DE L'EGLISE**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association embellissement de l'Eglise ne participent pas au vote. (Vincent Schalck)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise.  
 Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**13. Subvention en faveur de l'association AVICULTURE**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'Aviculture ne participent pas au vote.(Bruno Michel)

## COMMUNE DE HOLTZHEIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association Aviculture.  
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

### **14. Subvention en faveur de la BATTERIE FANFARE**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de la Batterie Fanfare ne participent pas au vote.  
Aucun membre ne fait partie de la Batterie Fanfare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent euros €) pour le fonctionnement de la Batterie Fanfare de Holtzheim

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

### **15. Subvention en faveur de L'ASSOCIATION BOMBYX**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association Bombyx se retirent et ne participent pas au vote – aucun membre ne fait partie de cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association Bombyx.  
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**16. Subvention en faveur du COMITE DES FETES**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, 13 élus, membres du comité des fêtes ne participent pas au vote, y compris ceux qui ont donné procuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 4 580 € (quatre mille cinq cent quatre-vingt euros) en faveur du Comité des Fêtes.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**17. Subvention en faveur du CERCLE ST LAURENT (Trompes de Chasse)**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres du Cercle St Laurent ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie du Cercle St Laurent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de **300 euros** (trois cent euros) pour le fonctionnement  
 Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**18. Subvention en faveur de la chorale ACCROCHE CHŒUR**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de la chorale Accroche Chœur ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie d'Accroche chœur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

COMMUNE DE HOLTZHEIM

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de la Chorale Accroche Chœur des Jeunes.  
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**19. Subvention en faveur de la CHORALE STE CECILE**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de la chorale Ste Cécile ne participent pas au vote.  
(Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300€ (Trois cent €) en faveur de la Chorale Ste Cécile.  
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**20. Subvention en faveur du COUNTRY LINE DANCE**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres du Country Line Dance ne participent pas au vote :  
Aucun membre ne fait partie de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur du Country Line Dance de Holtzheim.  
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**21. Subvention en faveur de l'association « LES NANNY'S 67 »**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association « les nanny's 67 » se retirent et ne participent pas au vote. (Rose Niedermeyer)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de 300 € (Trois cent €) en faveur de l'association « les nanny's 67 ». Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**22. Subvention en faveur de l'association « NAVY MODELISME CLUB 67»**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association «Navy modélisme club 67» se retirent et ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association «Navy modelisme club 67». Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**23. Subvention en faveur du CLUB DE PETANQUE DE HOLTZHEIM**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association de Pétanque ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de l'association de pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur du Club de Pétanque.  
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**24. Subvention en faveur de L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE HOLTZHEIM**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'amicale des sapeurs -pompiers ne participent pas au vote, (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de 300 € (trois cents €) de fonctionnement

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**25. Subvention en faveur de SPORT ENERGIE HOLTZHEIM**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association Sport Energie ne participent pas au vote. (Philippe KNITTEL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur de l'association Sport Energie Holtzheim.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**26. Subvention en faveur de l'association SPORT DE BIEN ETRE**

Les membres du conseil municipal, membres de l'association ne participent pas au vote. Aucun membre du Conseil Municipal n'est membre de l'association

**VU** le budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (.trois cents €) en faveur de la Caisse Accidents Agricoles Alsace.  
 Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**27. Subvention en faveur du TENNIS CLUB HOLTZHEIM**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association Tennis ne participent pas au vote, aucun membre ne fait partie de l'association de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention total de 2 100 euros (deux mille cent euros)  
 - Dont 300 euros (trois cents euros) de fonctionnement  
 - Et 1800 euros (mille huit cent euros) pour la location de salles extérieures

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018.

A l'unanimité		Pour	19	Contre		Abstention	2	Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	--	------------	---	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**28. Subvention en faveur de L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'UNC ne participent pas au vote, (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300. € (trois cents €) en faveur de l'Union Nationale des combattants.  
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

### 29. Subvention en faveur de USSPUFF 67

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association ne participent pas au vote.  
Aucun membre du conseil municipal n'est membre de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association USSPUFF 67.  
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

### 30. Subvention en faveur de la VOGESIA – SECTION BASKET

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de la VOGESIA ne participent pas au vote.  
(Vincent Schalck, Bertrand Furstenberger, Vincent WAGNER)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 4400 € (quatre mille quatre cents €) en faveur la Vogesia - section Basket dont

- 4 100 € (quatre mille cent euros) pour la location des salles extérieures et
- 300 euros (trois cent euros) pour le fonctionnement

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité		Pour	20	Contre		Abstention	1	Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	--	------------	---	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**31. Subvention en faveur de la VOGESIA – SECTION GR**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association Vogésia ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur de la Vogésia – section GR.  
 Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**32. Subvention de faveur de L'AMICALE S'KESSBUSCHTHEATER**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'Amicale S'KESSBUSCHTHEATER ne participent pas au vote (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'Amicale S'KESSBUSCHTHEATER

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**33. Subvention en faveur du SOUVENIR FRANCAIS**

**VU** le budget primitif 2018

Les membres du Conseil Municipal, membre du « Souvenir Français » ne participent pas au vote. (7 membres ne participent pas au vote, les adjoints et le maire)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de 300 € (Trois cents €) en faveur du Souvenir Français.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**34. Subvention en faveur de LA CAISSE ACCIDENTS AGRICOLES ALSACE ANNEE 2018**

**VU** le budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 600 € (six cents €) en faveur de la Caisse Accidents Agricoles Alsace.  
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-

**35. Autorisation de demander une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'acquisition d'agrès destinés au parcours Vitaboucle**

La Commune va acquérir des agrès destinés au parcours Vitaboucle pour un montant de 7 300 € HT, il est proposé de demander une dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

**OUI** les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le projet de pose d'agrès sur le parcours VITABOUCLE

**AUTORISE** Madame le Maire à demander une dotation d'équipement des territoires ruraux

**APPROUVE** comme suit le plan de financement

DEPENSES €		RECETTES €	
<b>Acquisition d'Agrès</b>		DETR	5 840,00
HT	7 300,00	Autofinancement Commune	1 460,00

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

### **36. Autorisation de demander une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement du cimetière**

Il est proposé de demander une DETR pour l'aménagement du cimetière et d'y approuver le plan de financement.

**OUI** les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le projet de travaux d'aménagement au cimetière

**AUTORISE** Madame le Maire à demander une DETR

**APPROUVE** comme suit le plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de creusement, exhumation, transfert dans l'ossuaire		DETR fonds de soutien	1619,00
		40 %/sub autofinancement	2 428,94
HT	4047,94		4047,94

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

### **37. MARCHE PUBLIC : Extension et restructuration de la Salle de la Bruche – approbation d'un avenant**

Dans le cadre du marché public « extension et restructuration de la salle », il convient d'approuver un avenant n° 1 au lot n° 12 « équipements sportifs » d'un montant de 5 175,00 € HT soit 6 210,00 € TTC correspondant à 2 paniers muraux supplémentaires.

Le montant initial du marché : 25 512,00 € TTC est porté à 31 722,00 € TTC soit une variation de + 24,34 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** l'avenant n° 1 du lot 12 « équipements sportifs » d'un montant de 5175,00 € HT dont le titulaire du marché est l'entreprise SATD

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents y afférents.

A l'unanimité		Pour	20	Contre		Abstention	1	Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	--	------------	---	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

### **38. Divers**

Informations sur l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2017 fixant des prescriptions additionnelles à l'arrêté portant autorisation d'un réseau d'assainissement collectif avec traitement des eaux résiduaires urbaines à la station d'épuration de Strasbourg- La Wantzenau

Les élus prennent note de ces prescriptions.

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

### **39. Subvention en faveur de l'association TOC –Triathlon Oermingen Club Holtzheim**

Les membres du Conseil Municipal, membre du « TOC » ne participent pas au vote.  
(Chantal LIBS, Bertrand FURSTENBERGER et Philippe KNITTEL)

**VU** le budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Triathlon Oermingen Club Holtzheim.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*-/\*

**40.Subvention en faveur de ATA (Action Transdisciplinaire Alsace)**

Les membres du Conseil Municipal, membre de « ATA » ne participent pas au vote.

**VU** le budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de ATA.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2018

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--